



Etablissement public  
du Marais poitevin

# Dispositif de surveillance des niveaux d'eau des canaux et cours d'eau du Marais Poitevin

**BRL**  
Ingénierie



## Support de présentation préparé par Michel CASAMITJANA

Directeur de projet à BRL Ingénierie  
Bureau de proximité France Ouest

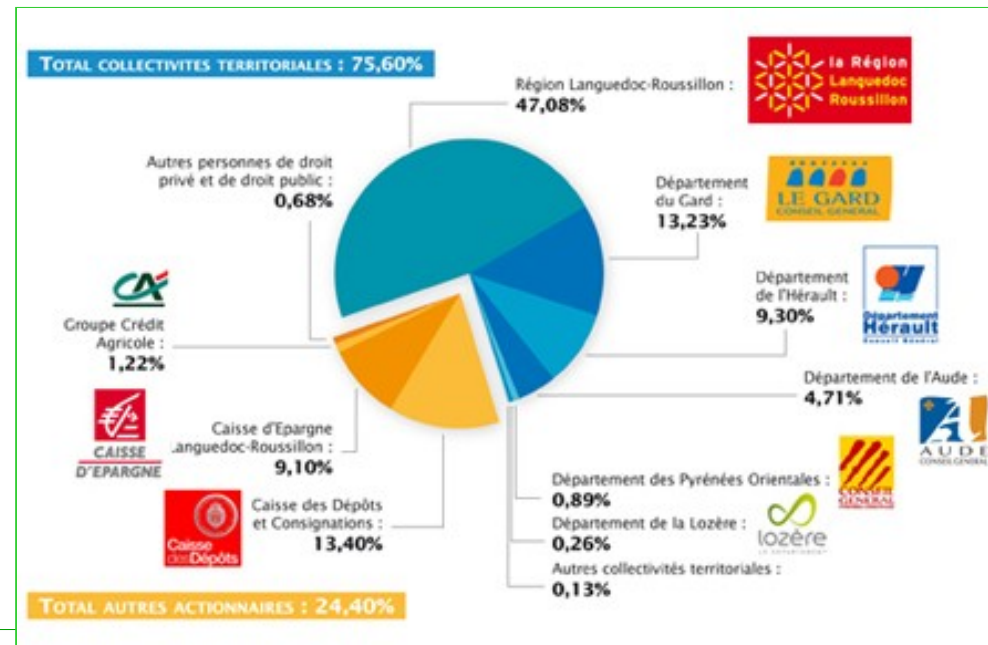
- BRL Ingénierie : présentation succincte
- Attentes de l'étude
- Déroulement de l'étude
- Présentation détaillée des deux premières étapes

## BRL ingénierie

### Présentation succincte

**BRL** (ex-Compagnie nationale d'aménagement de la Région du Bas Rhône et du Languedoc), créé en 1955, représente un groupe de 650 personnes et a pour mission principale d'accompagner le développement de la région Languedoc-Roussillon grâce à la maîtrise et à la gestion des ressources en eau.

L'actionnariat de BRL est porté principalement par les collectivités territoriales de la région Languedoc-Roussillon (75 %).



**BRLi** est la filiale ingénierie du groupe BRL.

Elle représente 180 personnes pour un chiffre d'affaire d'environ 20 M€ (dont 55% à l'export).

Ses 8 métiers sont :

- Aménagement et gestion des eaux
- Infrastructures hydrauliques
- Eau potable et assainissement
- Gestion des espaces naturels & évaluations environnementales
- Irrigation et drainage
- Port et gestion intégrée des zones côtières
- Développement territorial
- Régulation hydraulique et télégestion

## Attentes de l'étude



L'Établissement Public du Marais Poitevin (EPMP) a été créé pour assurer un rôle de maître d'ouvrage pour la gestion de l'eau et de la biodiversité du Marais Poitevin.



Il doit notamment « mettre en œuvre un programme de surveillance des niveaux d'eau des cours d'eau et des canaux du marais..... Il en détermine le protocole. »

« Dans le cadre du suivi de la gestion opérationnelle des niveaux d'eau, lorsque la gestion équilibrée de la ressource en eau exige une coordination,

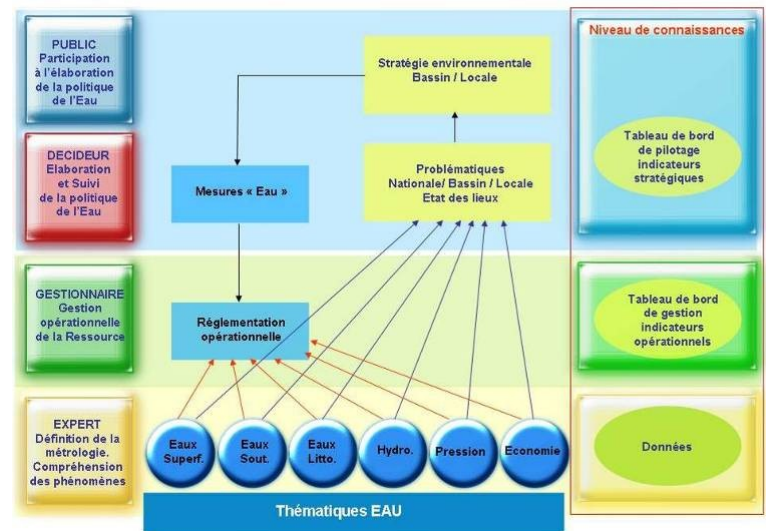
l'EPMP détermine [...] les modalités de gestion des niveaux d'eau à mettre en œuvre et propose des solutions en cas de différend dans la mise en œuvre de cette gestion. »

L'étude va donc concerner la conception du dispositif de suivi des niveaux d'eau, première étape de la conception d'un futur Système d'informations sur l'eau.

- Disposer d'une information fiable, indiscutable, partagée sur l'ensemble du marais, et utile à toutes les parties prenantes,
- Prendre en compte l'existant : équipements, gestion et diffusion actuels (qui, quoi, comment)
- Analyser les besoins de tous : nature de l'information, localisation, stockage, transmission, diffusion...
- Faire des propositions à partir de la situation actuelle et des besoins, en ouvrant sur la possibilité d'un système d'information global sur l'eau.

Sur la base du Dispositif de suivi des niveaux, ce Système d'informations sur l'eau pourra intégrer progressivement de nouveaux paramètres liés à la gestion de l'eau sur le Marais Poitevin :

- données météorologiques
- niveaux des nappes périphériques
- soutien d'étiage...



Sans aller dès à présent jusqu'à cet aboutissement, il faut néanmoins garder ce schéma à l'esprit, afin de concevoir avec le DSN les premières briques du futur SIE.

## Déroulement de l'étude



- |         |  |
|---------|--|
| Etape 1 | Expression du besoin   |
| Etape 2 | Diagnostic de l'existant   |
| Etape 3 | Etude préalable du système de surveillance   |
| Etape 4 | Etude technique du système de surveillance   |
| Etape 5 | Dossiers de consultation : <ul style="list-style-type: none"><li>- Fourniture &amp; installation des équipements hydrométriques</li><li>- Fourniture &amp; installation du Dispositif de suivi des niveaux</li></ul> |

**Délai global de l'étude : 7 mois**

## Présentation détaillée des deux premières étapes

Cette étape 1 va déterminer l'utilisation attendue à court terme et moyen terme du système.

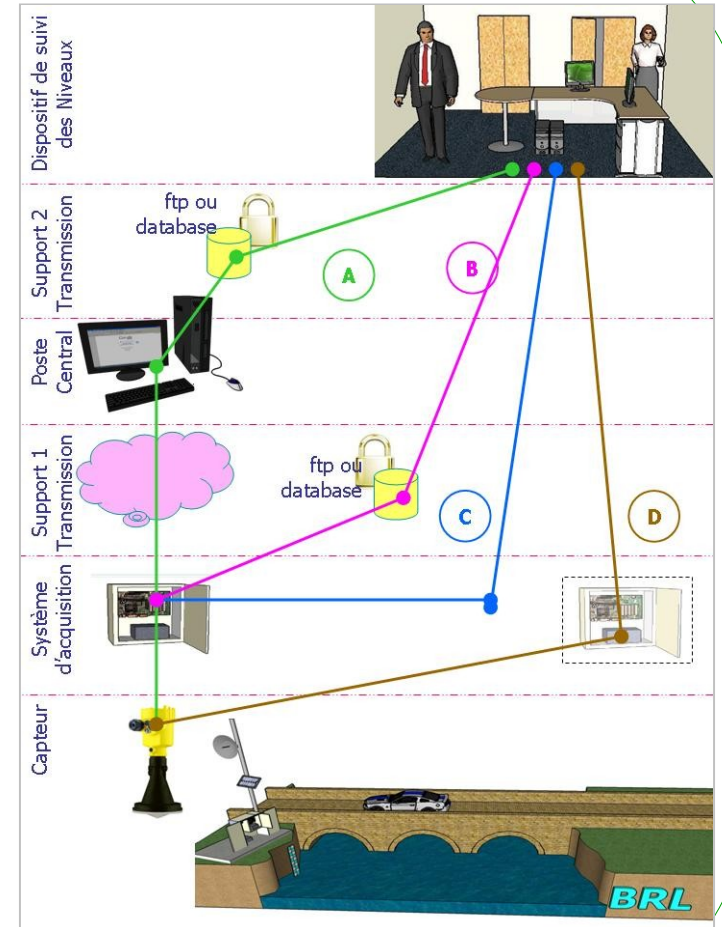
Pour cela, vous allez être invité à indiquer (par entretien ou par questionnaire) :

- *les informations dont vous disposez, si vous êtes producteur de données*
- *les informations que vous souhaiteriez connaître (niveaux d'eau, débits, indicateurs...), en indiquant le lieu de la mesure, son délai de mise à disposition, ses autres modalités de gestion*

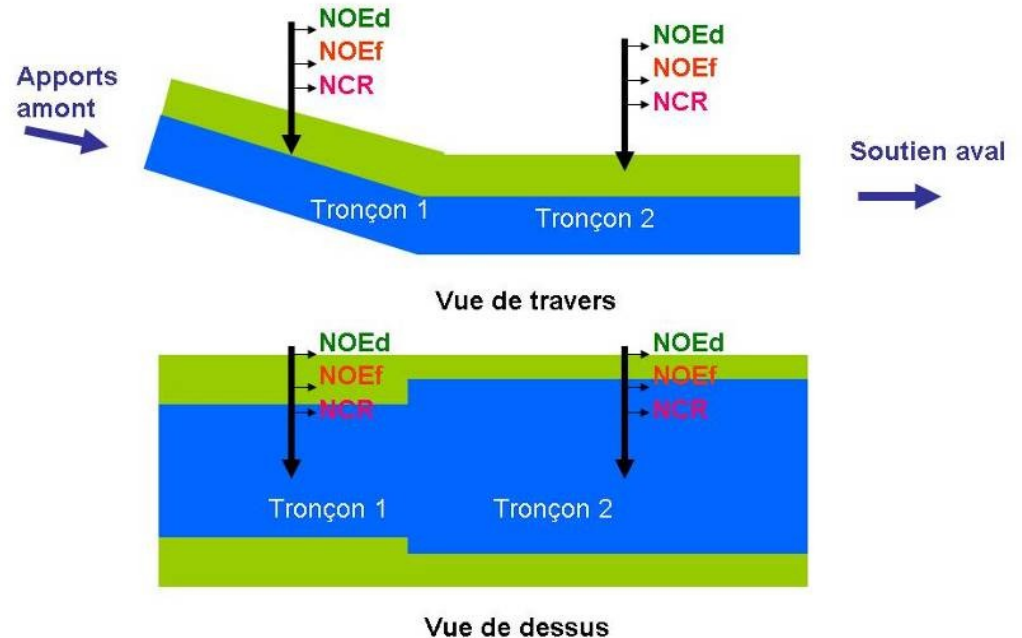


Cette étape 2 va préciser :

- les sites de mesure déjà en service,
- les modes d'exploitation de ces sites de mesure,
- les moyens possibles pour collecter les mesures,
- les manques en terme de mesures (nouveaux sites nécessaires), les équipements à rénover ou à installer.



Une réflexion sera menée sur le besoin de mesurer le niveau d'eau ET le débit, ou si la SEULE connaissance du niveau répond à tous les besoins.



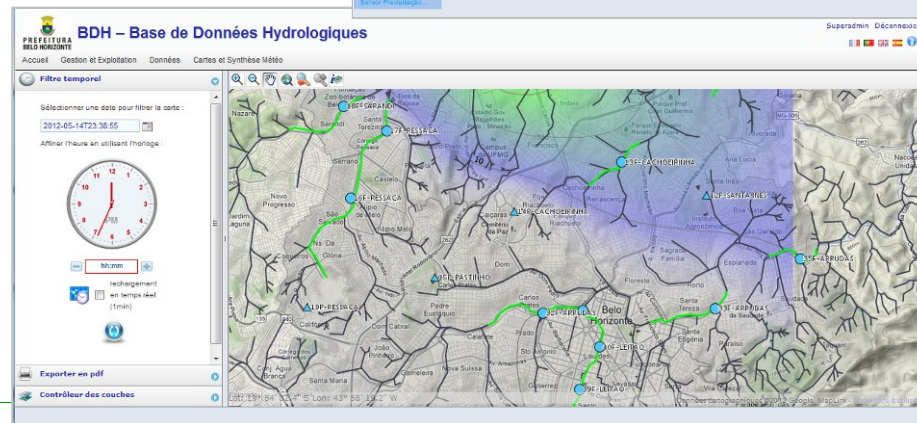
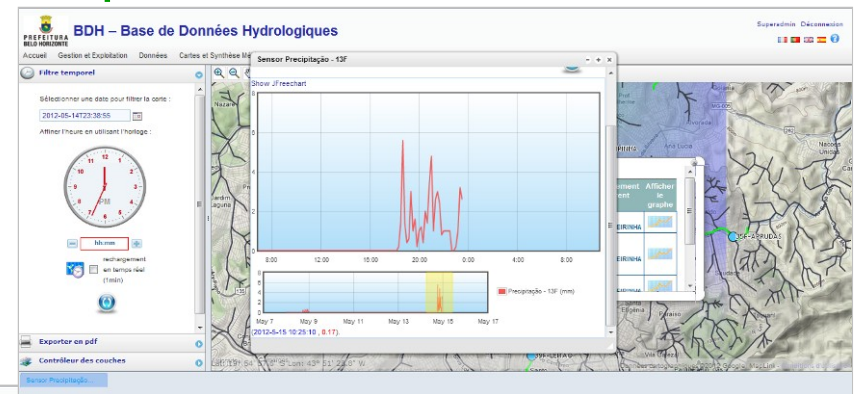
Seront alors déterminés les nouveaux sites de mesure (hauteur et éventuellement débit), les entités susceptibles d'exploiter et maintenir ces nouveaux équipements.

Seront proposés différents modes de diffusion des données :

- Site internet avec web cartographique
- Envoi de rapports par email automatique

Seront aussi suggérés :

- Les contenus des rapports
- Les contextes de diffusion
- Les destinataires



Une architecture d'acquisition, de traitement et de diffusion de l'information sera alors définie et décrite dans un Dossier de consultation des entreprises.

Une convention type sera proposée aux producteurs de données définissant les conditions de mise à disposition des données mesurées.





Etablissement public  
du Marais poitevin

## Dispositif de surveillance des niveaux d'eau des canaux et cours d'eau du Marais Poitevin



Merci de votre attention

**BRL**  
Ingénierie

